

Avril 2009

Communauté de Communes  
du Pays d'Astrée

# Étude Prospective

## Bilan diagnostic et projet de territoire



Groupe de travail Agriculture-Viticulture

Urbanisme  
Habitat  
Environnement  
Aménagement  
Tourisme  
Économie



13, rue Marcel Aymé  
BP 348  
39105 DOLE cedex  
Tel. 03 84 82 33 93  
Fax. 03 84 72 31 59  
[contact.aceif@wanadoo.fr](mailto:contact.aceif@wanadoo.fr)

---

## I – RAPPEL DU DIAGNOSTIC

---

- Une agriculture diversifiée, dynamique :
  - Environ 10 % de l'activité (5 % pour la Loire)
  - Une restructuration des exploitations
  - Des productions diversifiées
  - Des pratiques raisonnées
- Une activité confrontée aux besoins d'urbanisation
  - Place de l'agriculture dans les documents d'urbanisme (environ 10 000 ha de SAU, en baisse), à conforter
  - Rôle d'entretien des paysages à maintenir (+ Natura 2000)
  - Maintien de l'activité, installation des jeunes à assurer
- Un besoin de valoriser les productions locales
  - Développer les circuits courts – produits bio
  - Valoriser les produits du terroir
- Une spécificité viticole à préserver :
  - AOC Côtes du Forez
  - 180 hectares de vignes – 6000 hectolitres de vin (3500 par coopérative) + caves particulières
  - Protection de la zone assurée par les PLU
- Des difficultés rencontrées
  - Faible qualité de l'image AOC
  - Peu de liens avec produits tourisme et culture
  - Difficultés économiques de la cave
  - Risque d'abandon de parcelles

---

## II – LES 5 ENJEUX DU PROJET DE TERRITOIRE

---

- ❖ Renforcer l'attractivité du Pays d'Astrée, le rendre plus attractif
- ❖ Mobiliser et valoriser les ressources locales
- ❖ Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable
- ❖ Garantir une qualité de services
- ❖ Assurer une solidarité entre les habitants et les communes

---

## III – PLAN DE TRAVAIL

---

### 1<sup>er</sup> enjeu : Valoriser les ressources locales

#### **Objectifs :**

- Maintenir la diversité des productions locales
- Développer les filières de valorisation des productions locales
- Lier produits locaux et utilisation locale
- Valoriser et promouvoir les produits locaux

#### **Pistes d'actions :**

##### ***1. Mener à bien le PIDA viticole (programme intégré de développement agricole)***

Il s'agit de :

- Maintenir un niveau de production
- Garantir la qualité du produit dans une démarche qualitative à long terme  
→ les conditions
- Lier vignoble et activités touristiques et culturelles
  - Action de promotion des produits de la cave coopérative et des caves particulières
  - Intégration de l'activité dans les produits touristiques et culturels
    - > visite de caves, de la coopérative + musée
    - > stages de découverte
    - > autre
- Développer la commercialisation
  - filière locale, départementale
  - promotion/restaurant/animations locales/sites...  
→ les conditions
- Mener des actions spécifiques
  - marché du terroir, de l'Astrée
  - promotion externe

##### **2. Valoriser les filières de production locales**

- Développer les circuits courts de commercialisation
  - > produits fermiers
  - > produits bio
    - Quel potentiel – Capacité à se développer/démarche globale
    - Quelles contraintes
- Démarches collectives pour accompagner les producteurs dans leur développement (sensibilisation, formation, communication)
  - > approvisionnement des cantines

- > approvisionnement des commerces de vente de produits fermiers (local-échelle élargie...)
- > lieux de ventes groupées
- > ateliers de découpe
- > création d'une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) entre un groupe de consommateurs et une exploitation
- > labellisation de produits locaux
- > intégration dans des filières plus larges que CCPA

- Assurer une promotion des productions

### **3. Aider à la réalisation d'études préalables à la création ou adaptation de micro-filières – Quelles possibilités ?**

#### **4. Lier productions locales et territoire**

Pistes à voir :

- Création d'un marché du terroir – Marché de l'Astrée
- Développement d'activités agrirurales complémentaires (création de gîte, accueil à la ferme...)
- Ateliers spécifiques

A voir :     Qui fait quoi ?  
                   Rôle de la CCPA ?

## **2<sup>ème</sup> enjeu : Assurer un développement équilibré, harmonieux et durable du territoire**

### **Objectifs :**

- Assurer la place de l'agriculture et de la viticulture dans les documents d'urbanisme
- Maintenir le nombre d'exploitations et assurer l'installation de jeunes dans des conditions viables
- Intégrer les contraintes environnementales dans les pratiques agricoles
- Favoriser la performance énergétique des exploitations agricoles

### **Pistes d'actions**

#### **1. Lien urbanisation et agriculture-viticulture**

- Définir le besoin de terrains agricoles et viticoles dans 10 ans
  - Définir les conditions de maintien des surfaces agricoles et viticoles à imposer dans le SCOT et dans les PLU
- A voir :
- surface agricole et viticole par commune
  - perspective de développement démographique et besoin de foncier pour l'habitat, les équipements

- besoin d'accompagnement des communes dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme pour poser le rapport entre développement de l'habitat et maintien des terrains agricoles et viticoles
- Définir les conditions de délocalisation d'exploitations ou de bâtiments agricoles et traitement des points noirs  
→ quels dispositifs ?

## ***2. Suivre les projets d'installation des jeunes***

Lors de l'arrêt d'une exploitation, la tendance au rachat de terres par les exploitations voisines est réelle. Ne faut-il pas prévoir dans certains cas :

- > le suivi des transmissions-reprises
- > l'acquisition de terres et corps de fermes pour anticiper l'installation des jeunes sur des exploitations viables
- > l'accueil et l'installation de nouveaux actifs
- > le suivi de l'installation
- > la formation

## ***3. Assurer les pratiques culturelles raisonnées***

La valorisation de la production intègre de plus en plus les démarches d'agriculture raisonnée, de lutte contre les pollutions, de développement durable... La mise en œuvre du contrat rivière a favorisé cette démarche (cadre action collective de mise aux normes des bâtiments, pratiques culturelles...).

Il s'agit de poursuivre ces démarches :

- > cadre contrat rivière (gestion des intrants)
- > cadre Natura 2000 (saison de fauche...)

## ***4. Accompagner les projets visant une plus grande performance énergétique des bâtiments***

Les objectifs du développement durable, dans le cadre du plan national de performance énergétique des entreprises agricoles doivent permettre d'accompagner le nécessaire changement du modèle énergétique en agriculture. Les exploitations agricoles peuvent bénéficier d'aides pour réaliser des diagnostics énergétiques, faire des travaux favorisant les économies d'énergies et acquérir des équipements favorisant la production d'énergies renouvelables.

→ quels besoins, quel dispositif ?